

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**

En exercice : 23

Qui ont pris part au vote : 22

Pour : 22

Date de la convocation : 15 mai 2025

Séance du 20 mai 2025

Délibération 2025-05-20 - 04

L'an deux mil vingt-cinq le 20 mai

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

CARJOT Jean-François

DESMARIS Elodie

GIVORD Jean-Louis

RABUEL Claude

BERTHOUD Françoise

LAURENT Michèle

THIBERT Karine

TRONCY René

GREGOIRE Cédric

LEQUEUX Sébastien

DESRAYAUD Alexandre

DUMARAIS Serge

GABILLET Guy

PERROUD Marie-Françoise

DUBOIS Françoise

TRESSELT Nadine

MIGNOT Catherine

NIZET Cécile

RAVOUX Christian

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Nathalie DUCLOS, Ufuk YUKSEL, Caroline TROUILLOUX

Pouvoirs : Nathalie DUCLOS donne pouvoir à Françoise BERTHOUD, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD

OBJET : Tarifs emplacement marché 2025

Signature
Le Maire
Alain GIVORD

Accusé de réception en préfecture
004-240404576-20250520-2025-05-20-04-DE
Date de réception préfecture 23/05/2025

OBJET : Tarifs emplacement marché 2025

Monsieur Claude RABUEL, maire adjoint expose à l'ensemble du Conseil municipal qu'il convient de réviser les tarifs des droits de place du marché.

Considérant les propositions de la dernière commission marché du 29 novembre 2022, il avait été proposé les tarifs de redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public du marché comme suit :

Droit de place Marché	Tarif au 1 ^{er} juin 2025
Abonnés, le mètre linéaire	0.75€
Occasionnel, le mètre linéaire	1.50€

Cependant, il y a eu une erreur de frappe dans la rédaction à l'issue de délibération prise lors de la séance du 7 février 2023 où le mètre linéaire a été fixé à 0.70€ au lieu de 0.75€. Il y a lieu de corriger cette erreur de frappe afin de la rendre conforme aux redevances demandées aux forains.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer la redevance des droits de place pour l'occupation du domaine public lors du marché hebdomadaire à 0.75€ le mètre linéaire pour les abonnés et 1.50€ le mètre linéaire pour les occasionnels ;
- **DIT** Monsieur que cette augmentation entrera en vigueur au 1^{er} juin 2025 ;

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE ...
ET AFFICHAGE EN DATE DU*

23 MAI 2025

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**

